

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le 13 Mars à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN COME MERCIER ISSAULAN TSCHOCKE GRIMAL
TABARLY BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LESCURE DEBAYLES LARRIEU

Absente excusée : Madame BONHOURE-ARMAND Vanessa

Madame DEBAYLES Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 487 848,56 €
Recettes : 614 688,93 €
Excédent de clôture : **126 840,37 €**

Section investissement :

Dépenses : 161 832,01 €
Recettes : 306 417,38 €
Excédent de clôture : **144 585,37 €**

Le compte administratif 2008 est approuvé par les membres présents.

VOTE DES SUBVENTIONS 2009 POUR LES ASSOCIATIONS :

Les subventions ont été votées à l'unanimité (sauf pour la subvention de l'association « Renaissance et protection de Bruniquel »).

- AEGA	305,00 €
- ADAPEI	100,00 €
- ALCOC	330,00 €
- Amis du Maquis de Cabertat	50,00 €
- Anciens Combattants	55,00 €
- ASMBP	305,00 €
- Club des Aînés	125,00 €
- Comice Agricole de Monclar de Quercy	155,00 €
- Comice Agricole de Nègrepelisse	75,00 €
- Comité des Fêtes	1 300,00 €
- FNACA	80,00 €

- La Gaule Bruniquelaise	200,00 €
- Mutilés du Travail	50,00 €
- Pétanque Union Olympique	160,00 €
- Renaissance et protection de Bruniquel	100,00 €
- Sapeurs Pompiers	250,00 €
- Société de Chasse	125,00 €
- La Croix Rouge	200,00 €
- Téléthon	200,00 €
- Les Amis de l'église de St Maffre	100,00 €
- La Comédia d'Ici	200,00 €
- Les Amis Grésignols	500,00 €

Lors du vote de cette dernière, Monsieur TSCHOCKE Christian a quitté la salle. Il est à noter que le montant de 500,00 € est attribué exceptionnellement en vue de l'organisation du marché aux plantes dont l'association se porte garant.

Suppression des subventions pour les associations : Les Amis de la bibliothèque et Office de tourisme du Tarn et Garonne.

PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2009/2010

En ce qui concerne les transports scolaires et compte tenu que les années précédentes, la Commune prenait à sa charge la totalité de la participation des parents d'élèves de la Commune, Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une décision pour l'année 2009/2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal :

- décide de prendre en charge pour l'année 2009/2010 la totalité des sommes dues par les parents (92 € pour les demi-pensionnaires et 46 € pour les internes) de la Commune y compris dans le cadre du regroupement pédagogique pour le trajet « domicile-école ».

Le versement sera effectué dans les formes réglementaires après mise en recouvrement par le Département.

INDEMNITES DE CONSEIL E DE CONFECTION DU BUDGET 2008 POUR LE TRESORIER MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, vu l'article 97 de la Loi N°82 213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, vu le décret N°82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, vu l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil 2008 au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité soit 409,95 € brut, et sera attribué à Monsieur RIVIER François, Receveur Municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € brut.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HORLOGE

Suite à la visite du Conseil Municipal sur les lieux, il est décidé de prolonger l'aménagement jusqu'au droit de la maison MOUSSION.

Le Conseil Municipal adopte le devis pour les travaux supplémentaires d'un montant de 2054,80 € HT. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LAURENT, propriétaire d'une maison rue du Mazel, s'oppose à la création de marches devant le Beffroi.

Les membres du Conseil Municipal considèrent que le passage sous le Beffroi ne doit pas être ouvert à la circulation des voitures et par conséquent le projet initial n'est pas modifié.

DIVERS

La Commission des Espaces Verts a rendez-vous Samedi 21 mars à 10H au parc du Château avec Monsieur BRABANT CHAIX.